



## RÈGLEMENT NUMÉRO 814-00-2026

---

### RÈGLEMENT 814-00-2026 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 11 604 000 \$ POUR L'ÉLABORATION ET LA RÉALISATION D'UN PROGRAMME D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES ET AUTRES OUVRAGES D'INFRASTRUCTURES CONNEXES SUR LES RUES AIMÉE, BENOIT, BRION, ETHEL ET EDMOND – PHASE X

---

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 7 avril 2026;

CONSIDÉRANT qu'un projet de règlement a été déposé los de la séance extraordinaire du conseil tenue le 20 avril 2026;

QU'À SA SÉANCE DU 5 MAI 2026, LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

#### ***Description des travaux***

1. Le conseil est autorisé à exécuter ou faire exécuter des travaux pour l'élaboration et la réalisation d'un programme d'assainissement des eaux usées et autres ouvrages d'infrastructures connexes sur les rues Aimée, Benoit, Brion, Ethel et Edmond, selon l'estimation préliminaire détaillée préparée par M. Noureddine Herzi, ing., et M. Vincent Mann-Mercure, technicien en génie municipal, en date du 13 avril 2026, incluant les frais, les taxes nettes et les imprévus, laquelle estimation fait partie intégrante du présent règlement comme annexe « A ».

#### ***Dépenses***

2. Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 11 604 000 \$ pour les fins du présent règlement.

#### ***Emprunt***

3. Aux fins d'acquitter la dépense prévue par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter un montant de 11 604 000 \$ sur une période n'excédant pas 20 ans.

- ~~4. Le conseil est autorisé à affecter annuellement durant le terme de l'emprunt une portion des revenus généraux de la municipalité pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt.~~

~~(Non approuvé par le Ministère des affaires municipales et de l'Habitation)~~

#### ***Taxe spéciale – Rôle d'évaluation***

5. Pour pourvoir à 80 % des dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est, par le présent règlement, imposé et il sera prélevé annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la Ville, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur, telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

#### ***Taxe spéciale – En frontage***

6. Pour pourvoir à 20 % des dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables en bordure de ces travaux décrétés par le présent règlement et décrits à l'annexe « B », jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante, une taxe spéciale à un taux suffisant basé sur

l'étendue en front de ces immeubles imposables, telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année. Dans le cas des immeubles imposables ayant plus qu'une rue en bordure des travaux décrétés, l'étendue en front est fixée en prenant 100 % du frontage de la rue indiquée au rôle d'évaluation, telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année le cas échéant, et/ou 50 % du frontage des rues des autres côtés en bordure des travaux, le cas échéant.

**Emploi de l'excédent**

7. S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

**Contribution et subvention**

8. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de la dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

**Entrée en vigueur**

9. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

---

Annexe « A » - Estimation détaillée

Annexe « B » - Bassins de taxation

---

Simon Lacoste, maire

---

Isabelle Paquette, greffière

Avis de motion : ..... 7 avril 2026  
Dépôt projet : ..... 20 avril 2026  
Adoption règlement : ..... 5 mai 2026  
Certificat approbation MAMAH : ..... 2 juillet 2026  
Entrée en vigueur : ..... 2 juillet 2026

## Annexe A du Règlement 814-00-2026

### Infrastructures municipales phase X - Rues Aimé, Benoît, Brion, Edmond et Éthel Estimation préliminaire

Art.	Description des travaux	Prix unitaire	Montant
<b>Rue Aimé</b>			
1	Travaux préparatoires (organisation de chantier, travaux démolition, gestion, maintien de la circulation, pulvérisation du pavage)	Global	135 900 \$
2	Marquage et signalisation	Global	2 500 \$
3	Égout sanitaire	Global	321 200 \$
4	Égout pluvial	Global	78 700 \$
5	Aqueduc	Global	83 500 \$
6	Fondation rue	Global	322 200 \$
7	Pavage, bordures et trottoirs	Global	465 575 \$
8	Éclairage	Global	187 946 \$
9	Travaux divers	Global	25 800 \$
<b>Sous-total</b>			<b>1 623 321 \$</b>
<b>Rue Benoît</b>			
1	Travaux préparatoires (organisation de chantier, travaux démolition, gestion, maintien de la circulation, pulvérisation du pavage)	Global	99 100 \$
2	Marquage et signalisation	Global	2 500 \$
3	Égout sanitaire	Global	338 500 \$
4	Égout pluvial	Global	75 200 \$
5	Aqueduc	Global	81 500 \$
6	Fondation rue	Global	370 120 \$
7	Pavage, bordures et trottoirs	Global	565 920 \$
8	Éclairage	Global	230 236 \$
9	Travaux divers	Global	25 800 \$
<b>Sous-total</b>			<b>1 788 876 \$</b>
<b>Rue Brion</b>			
1	Travaux préparatoires (organisation de chantier, travaux démolition, gestion, maintien de la circulation, pulvérisation du pavage)	Global	101 000 \$
2	Marquage et signalisation	Global	2 500 \$
3	Égout sanitaire	Global	352 281 \$
4	Égout pluvial	Global	82 183 \$
5	Aqueduc	Global	90 000 \$
6	Fondation rue	Global	369 700 \$
7	Pavage, bordures et trottoirs	Global	550 874 \$
8	Éclairage	Global	223 310 \$
9	Travaux divers	Global	25 800 \$
<b>Sous-total</b>			<b>1 797 649 \$</b>

Rue Edmond			
1	Travaux préparatoires (organisation de chantier, travaux de démolition, gestion, maintien de la circulation, pulvérisation du pavage)	Global	193 209 \$
2	Marquage et signalisation	Global	2 500 \$
3	Égout sanitaire	Global	314 644 \$
4	Égout pluvial	Global	96 256 \$
5	Aqueduc	Global	127 768 \$
6	Fondation rue	Global	513 422 \$
7	Pavage, bordures et trottoirs	Global	321 534 \$
8	Éclairage	Global	195 895 \$
9	Travaux divers	Global	97 020 \$
<b>Sous-total</b>			<b>1 862 249 \$</b>
Rue Éthel			
1	Travaux préparatoires (organisation de chantier, travaux de démolition, gestion, maintien de la circulation, pulvérisation du pavage)	Global	86 454 \$
2	Marquage et signalisation	Global	2 500 \$
3	Égout sanitaire	Global	242 699 \$
4	Égout pluvial	Global	56 619 \$
5	Aqueduc	Global	60 702 \$
6	Fondation rue	Global	254 700 \$
7	Pavage, bordures et trottoirs	Global	379 517 \$
8	Éclairage	Global	153 846 \$
9	Travaux divers	Global	15 000 \$
<b>Sous-total</b>			<b>1 252 037 \$</b>
Divers			
1	Station de pompage	Global	300 000 \$
2	Acquisition de terrain pour la station de pompage	Global	75 000 \$
<b>Grand sous-total</b>			<b>8 699 131 \$</b>
Provision pour imprévus ± 10 %			869 913 \$
<b>Total des travaux</b>			<b>9 569 044 \$</b>
Honoraires professionnels ± 10 % (plans et devis, consultants et surveillance)			956 904 \$
<b>Sous-total</b>			<b>10 525 949 \$</b>
Taxes nettes 4,9875 %			524 982 \$
<b>Montant net</b>			<b>11 050 931 \$</b>
<b>Financement ± 5 %</b>			<b>552 547 \$</b>
<b>Total</b>			<b>11 603 477 \$</b>



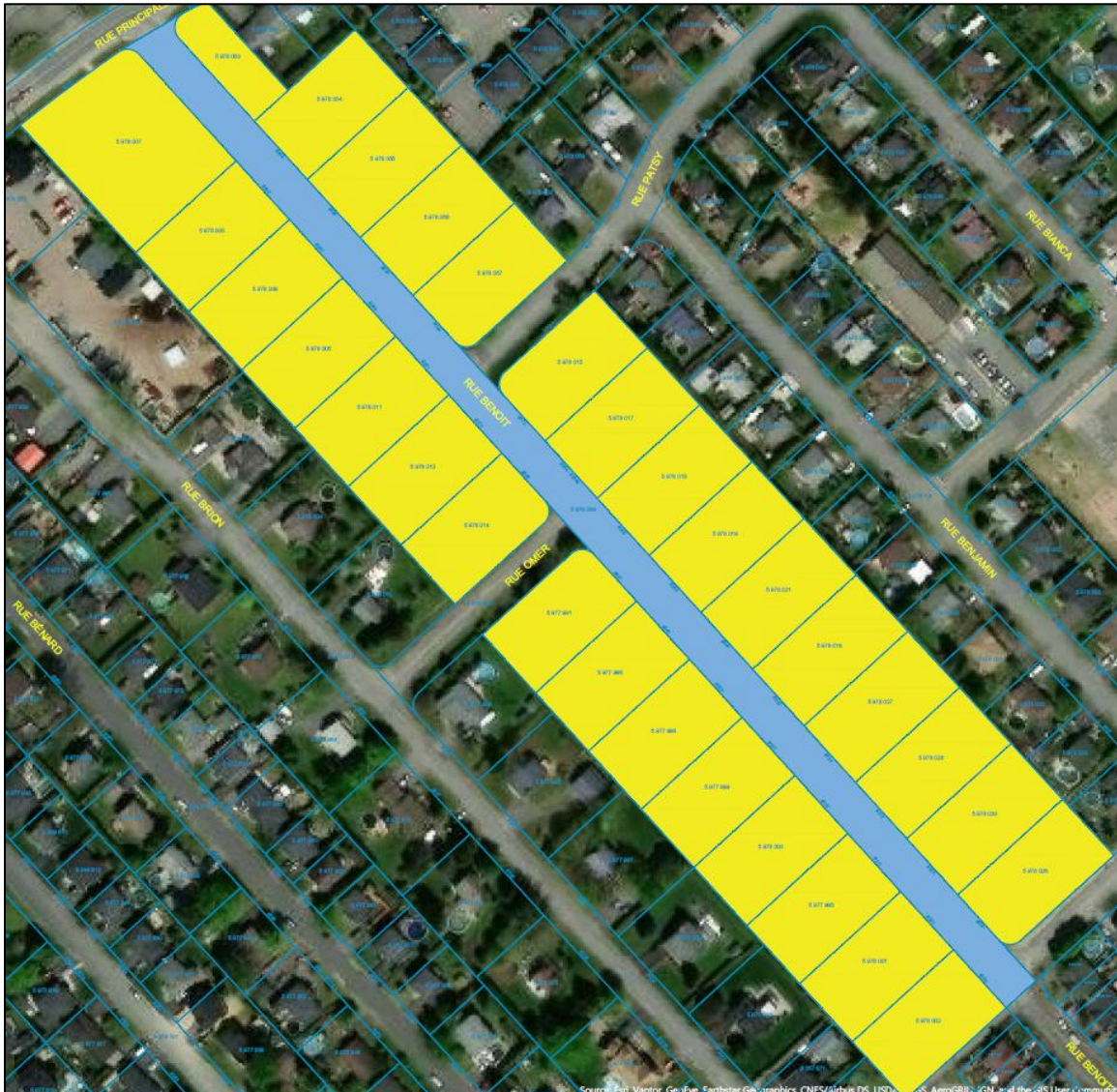
## **ANNEXE B DU RÈGLEMENT 814-00-2026**

### **Bassins de taxation**

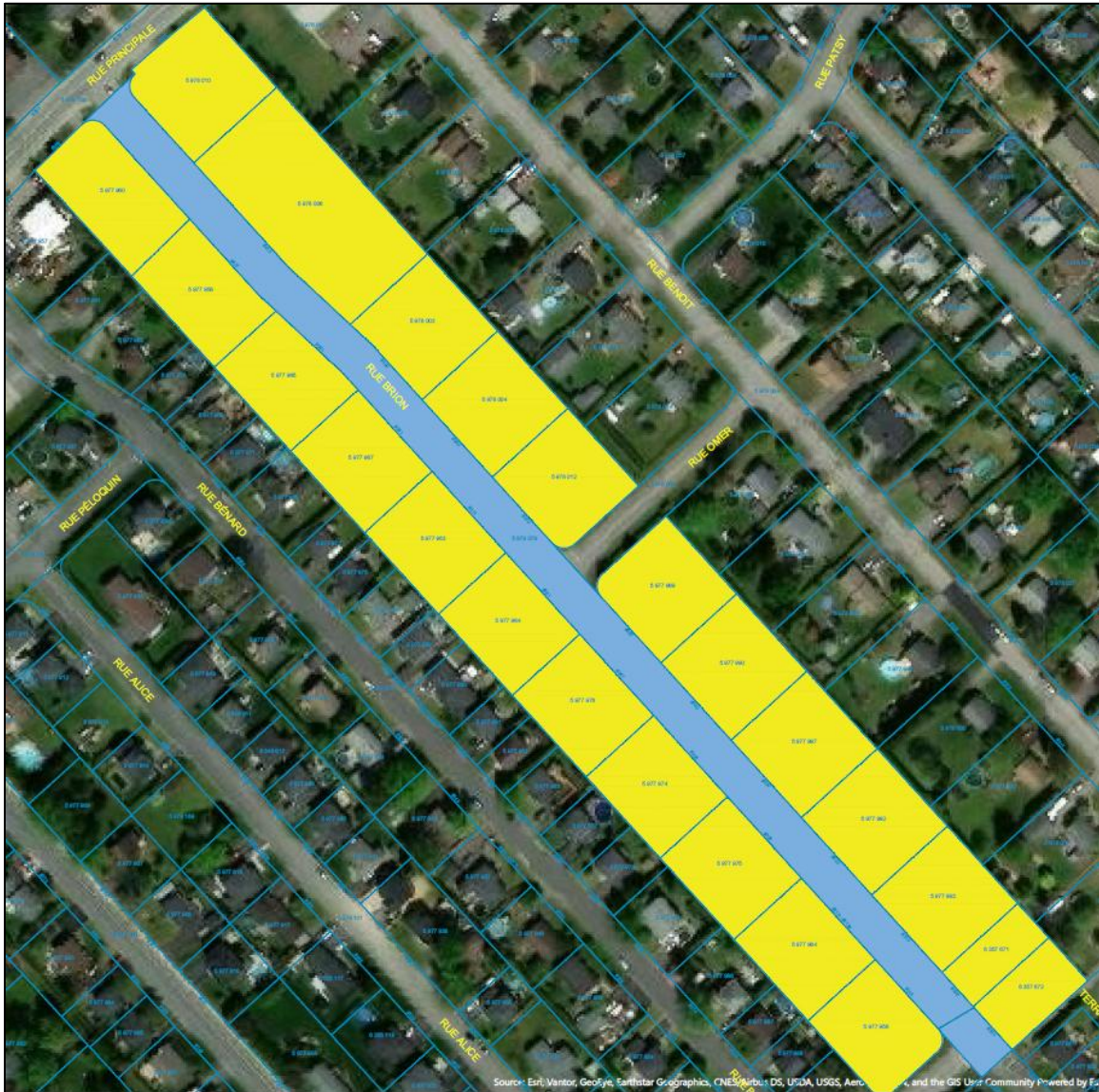
**Rue Aimée – Bassin de taxation – Règlement 814-00-2026**



**Rue Benoit – Bassin de taxation – Règlement 814-00-2026**



**Rue Brion – Bassin de taxation – Règlement 814-00-2026**



**Rue Éthel – Bassin de taxation – Règlement 814-00-2026**



**Rue Edmond – Bassin de taxation – Règlement 814-00-2026**

